

Assemblée régulière du Conseil municipal de Piedmont tenue le 3 novembre 2008 à 20h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Clément Cardin, et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Lyne Picard, Claudette Laflamme, Normand Durand, Claude Brunet et Gilles Dazé. Était absente : Ann Marie Colizza.

ORDRE DU JOUR

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 octobre 2008.
3. Acceptation des comptes payables au 31 octobre 2008 ainsi que des comptes payés depuis le 1^{er} octobre 2008.
4. Correspondance

a) M.R.C. des Pays-d'en-Haut	-Procès-verbal -Assemblée de sept. 2008
b) M.A.M.R.	Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – Exercice financier 2009
c) Hydro-Québec	Avis de travaux d'entretien des emprises de lignes de transport 2008
d) Union des mun. du Québec	Assemblée générale de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail
e) Maison des jeunes St-Sauveur/Piedmont	Demande de subvention
f) Éco Entreprises Québec	Invitation à la Journée technique sur les bonnes pratiques de collecte sélective
g) Centre Père Sablon	Remerciements – Classique cycliste
h) Commission scolaire des Laurentides	Remerciements – Subvention
i) Jardin Communautaire Les Gourmets	Remerciements - Subvention
j) Entraide Bénévole des PDH	Remerciements – Subvention
k) Club Optimiste	Remerciements – Subvention
l) Fondation Médicale des Laurentides	Rapport mensuel
5. Rapport du Comité de l'environnement
6. Rapport du Comité consultatif d'Urbanisme
7. Rapport du Comité des Travaux publics
8. Rapport du Comité de la Sécurité publique
9. Rapport du Comité des Ressources Humaines
10. Rapport - Chambre de commerce de la Vallée
11. Rapport du Comité des Loisirs

12. Acceptation de la soumission de SSQ-Vie – Assurances collectives
13. Équilibrage ou reconduction – Rôle triennal 2010-2011-2012
14. Octroi du contrat d'entretien - Photocopieur
15. Reconnaissance à une athlète piedmontaise à Mme Karine Travailaud
16. Demande d'aide financière – Piscine intermunicipale
17. Acceptation finale des travaux – Prolongement du réseau d'égout sanitaire – Chemin des Éperviers- MBN Construction Inc.
18. Mandat Équipe Laurence – Experts conseils – Chemin des Sorbiers / Domaine Nord-Vallée
 - 19a) Libération partielle de la garantie – Il Sole III
 - 19b) Réception finale – Station de surpression de la Montagne
20. Demandes de P.I.I.A.
 - a. 728-730, chemin du Nordais – Construction d'un bâtiment
 - b. 680, rue Principale
 - c. 550-552, boulevard des Laurentides
21. Barrages routiers – Guignolée 2008
22. Revenus et dépenses comparés au budget au 30 septembre 2008
23. Approbation des transferts budgétaires
24. Rapport sur la qualité de l'eau potable
25. Divers
26. Questions du public
27. Levée de l'assemblée

8761-1108

Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Lyne Picard, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

8762-1108

Acceptation du procès-verbal

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 octobre 2008 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

COMPTES PAYABLES

Accès Laurentides	998.95 \$
Acier St-Jérôme Inc.	173.97 \$
Alain Contant Inc.	489.66 \$
Aluminium J. Clément Inc.	1 316.83 \$
APSAM	736.34 \$
Asphalte Jean-Louis Campeau Inc.	1 441.64 \$
Asphalte Bélanger Inc.	7 169.42 \$
Atelier Hydraulique	540.43 \$
Bau-Val Inc.	176.33 \$
Bélisle et Carrière Inc.	267.34 \$

Béton Rive-Nord Inc.	1 208.12 \$
Bio-Services	649.53 \$
Boisclair & Fils Inc.	121.05 \$
Bureau en Gros	451.27 \$
Cactus Agence Créative Inc.	4 057.86 \$
Cargill Limitée	6 453.89 \$
Centre de Jardin Benoit Lorrain	18 568.11 \$
CGL Technologies Inc.	265.26 \$
Centre d'équipements Verts	957.87 \$
CMG Communications Inc.	534.58 \$
Les Coussinets G.G. Bearing Inc.	79.72 \$
Dieseliste Constantineau Inc.	1 248.40 \$
Distributions d'Aqueduc Inc.	122.25 \$
Dufesne Hébert Comeau	321.69 \$
Équipe Laurence	14 109.39 \$
Équipement Robert Légaré Ltée	2 896.56 \$
Les Équipements Cloutier	762.11 \$
François Leblanc, huissier	323.52 \$
Gazonnière Lauzon & Frères Inc.	1 025.18 \$
Général Bearing Service	50.28 \$
Gestion Environnementale Nord-Sud	5 509.22 \$
Gestion Informatique	135.45 \$
Groupe G & G Ltée	2 666.11 \$
Groupe Financier AGA Inc.	40.45 \$
G.T.S. Les grands Travaux Soter Inc.	64 124.29 \$
H. Dagenais & Fils Inc.	52.79 \$
Lafarge Canada	3 261.13 \$
Environnement du Nord Ltée	7 519.72 \$
Location d'outils Simplex Ltée	120.77 \$
Mario Allard	2 395.21 \$
Michelin North America (Canada) Inc.	343.41 \$
Mironor	598.69 \$
M.I. Viau et Fils Ltée	3 672.25 \$
M.R.C. des Pays-d'en-Haut	1 338.37 \$
Napa Ste-Adèle	7.89 \$
Pépinère G. Lorrain & Fils	81.55 \$
Pétrole Pagé Inc.	2 165.64 \$
Pièces d'autos R. Thérien Inc.	1 091.69 \$
Pneus Bélisle St-Jérôme Inc.	25.96 \$
Praxair Canada Inc.	102.13 \$
Prévost, Fortin, D'Aoust	564.38 \$
Produits Pétroliers Intergaz	417.41 \$
Publications CCH Ltée	273.26 \$
Publications Laurentiennes	163.22 \$
Recyclage Ste-Adèle	548.00 \$
R.L. Consultants 2005 Inc.	6 772.50 \$
R. Marcil & Frères Inc.	3 002.35 \$
Roger Desjardins Excavation Inc.	1 264.20 \$
Roger Vivier Lettrage	2 090.00 \$
Signalisation de l'Estrie	346.19 \$
SPI Sécurité Inc.	277.59 \$
T. & W. Seale Inc.	25 257.63 \$
Union des Municipalités du Québec	56.44 \$
Ville de Ste-Adèle	78.02 \$
Ville de Saint-Sauveur	338.63 \$
Vis Plus Inc.	511.06 \$
Voizard, Voizard, Vallée	677.38 \$
TOTAL COMPTES PAYÉS	205 408.53 \$

COMPTES PAYÉS

Gilles Dazé	72.00 \$
Isabelle Fillion	600.00 \$
Robert Davis	87.13 \$
Bell Canada	1 198.61 \$
Divertissements Corporatifs	700.00 \$

Entreprises D.T. Paysagistes Inc.	1 537.93 \$
Garde-Manger des PDH	320.00 \$
Gilbert Aubin	380.55 \$
Hydro-Québec	1 342.40 \$
La Maison des Jeunes	666.66 \$
S.P.C.M.	505.91 \$
Caroline Desbiens	45.00 \$
Currier Robert, Leblanc Marcelle	798.62 \$
SSQ	3 191.24 \$
Hydro-Québec	7 062.94 \$
Télu Mobilité	1 068.20 \$
Sylvio Beauséjour	127.32 \$
Municipalité de Morin-Heights	388.01 \$
Clément Cardin	125.04 \$
Francis Falardeau	420.00 \$
Gilbert Aubin	431.60 \$
Plomberie Brébeuf Inc.	3 615.00 \$
Rogers Telecom	56.62 \$
Fernand Raymond	372.00 \$
Yvan Beauséjour	425.00 \$
Edith Proulx	450.93 \$
Solmatech Inc.	1 749.56 \$
S. Bourassa Ltée	92.75 \$
Cogeco Cable Canada	184.95 \$
Financière Banque Nationale	6 484.00 \$
Municipalité de Piedmont	970.23 \$
Condominiums Mont-Saint-Sauveur	1 771.37 \$
Dufour Serge	228.39 \$
Tremblay Normand	376.16 \$
Isabelle Filion	800.00 \$
Municipalité de Prévost	3 823.08 \$
Bell Canada	1 133.06 \$
Comm. Administrative	1 386.86 \$
C.S.E.M. Piedmont	98.00 \$
Desjardins Sécurité Financière	3 215.99 \$
Elisa Cournoyer	500.00 \$
Financière Manu-Vie	2 696.42 \$
Services d'Entretien Optimum	3 386.26 \$
S.P.C.M.	554.51 \$
Stephan Poulin	250.00 \$
Syndicat des Travailleurs de Piedmont	706.93 \$
TOTAL	56 397.23 \$

8763-1108

**ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES AU 31 OCTOBRE 2008 AINSI
QUE DU RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER COMPTES PAYÉS
DEPUIS LE 1^{ER} OCTOBRE 2008**

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par le Secrétaire-trésorier;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Lyne Picard et résolu à l'unanimité que les comptes payables au 31 octobre 2008 ainsi que les comptes payés depuis le 1^{er} octobre 2008 soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉE

Correspondance

M.R.C. des Pays-d'en-Haut

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de septembre 2008.

M.A.M.R.

Dépôt par le ministre des Affaires Municipales et des Régions de la proportion médiane qui se situe à 86% et du facteur comparatif à 1.16 au rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2009.

Hydro-Québec

Avis de travaux de maîtrise de la végétation pour l'entretien des emprises de lignes de transport 2008

Union des Municipalités du Québec

Dépôt de différents rapports suite à l'assemblée générale annuelle de l'UMQ.

Maison des Jeunes Saint-Sauveur/Piedmont

Demande de reconduction de l'aide financière pour l'année 2009. Cette demande sera étudiée lors de la préparation du budget pour l'année 2009.

Éco Entreprises Québec

Invitation à la Journée technique sur les bonnes pratiques de collecte sélective réservée au milieu municipal

Les œuvres du Père Sablon

Remerciements à la Municipalité de Piedmont pour sa collaboration suite à la deuxième édition de la Classique cycliste Laval/Ste-Agathe/Le P'tit Bonheur.

Commission Scolaire des Laurentides
Jardin Communautaire Les Gourmets
Entraide Bénévole des Pays-d'en-Haut
Club Optimiste – Vallée de Saint-Sauveur

Remerciements pour l'aide financière accordée à même le fonds du Tournoi des maire de la Vallée.

Fondation Médicale des Laurentides

Dépôt du rapport mensuel

Rapport du comité de l'environnement

En l'absence de madame Ann Marie Colizza, M. Cardin fait un court résumé sur les activités du comité de l'environnement et plus précisément de la rencontre du 17 octobre 2008.

Pour ce qui est des matières recyclables, au 31 octobre 2008, le tonnage était de 378.09 tm. Par contre, la cueillette des matières recyclables en octobre a été de 41.57 tm.

Rapport du comité consultatif d'urbanisme

Monsieur Normand Durand fait un rapport du comité consultatif d'urbanisme et plus précisément de la rencontre tenue le 28 octobre 2008.

Projet de règlement #201-2008 – Schéma d'aménagement

Transmission par la MRC des Pays-d'en-Haut du projet de règlement 201-2008 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC ainsi que de la résolution inhérente d'adoption CM198-10-08.

Travaux correctifs – Projet Vallée des Pins

Dépôt des documents techniques et administratifs relativement au travaux correctifs du Projet de la Vallée des Pins.

Rapport du comité des travaux publics

Monsieur Claude Brunet fait un rapport des activités du service des travaux publics et plus précisément de la rencontre du 16 octobre 2008.

Rapport du Comité de la Sécurité Publique

M. Gilles Dazé fait un rapport sur les activités du comité de la Sécurité Publique et plus spécifiquement de la rencontre du 21 octobre 2008.

Rapport du comité des ressources humaines

8764-1108

Coordonnateur à l'entretien hivernal

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines;

ATTENDU la lettre d'entente 2006-03;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Gilles Dazé résolu unanimement que le poste de coordonnateur à l'entretien hivernal soit octroyé à M. Stéphan Poulin. pour la période du 17 novembre 2008 au 12 avril 2009.

La prime hebdomadaire sera de 150 \$ et la période sera du 17 novembre 2008 au 12 avril 2009.

ADOPTÉE

8765-1108

Employés salariés temporaires à horaire flexible-Service des travaux publics

ATTENDU le surplus de travail aux services des travaux publics;

ATTENDU les recommandations de M. Robert Davis, directeur des travaux publics;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que les personnes ci-dessous énumérées soient embauchées à compter de la date indiquées comme préposés aux travaux publics à titre d'employés salariés temporaires à horaire flexible. Le salaire sera tel qu'établi dans la convention collective pour les personnes salariées affectées aux travaux publics.

<u>Employés</u>	<u>Début d'emploi</u>
M. Pierre-Luc Beaulne	10 novembre 2008
M. Jean-François Cloutier	17 novembre 2008
M. Ghislain Ménard	17 novembre 2008

La date de fin d'emploi des employés précités est le 23 mai 2009.

ADOPTÉE

8766-1108

Manoeuvre temporaire à horaire flexible-Service des travaux publics

ATTENDU le surplus de travail aux services des travaux publics;

ATTENDU les recommandations de M. Robert Davis, directeur des travaux publics;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et

résolu unanimement que monsieur Mathieu Bélisle soit embauché comme manœuvre au service des Travaux Publics à titre d'employé temporaire à horaire flexible au taux horaire de 14,35 \$. Le début d'emploi de M. Bélisle sera le 17 novembre 2008.

ADOPTÉE

Directrice des finances

8767-1108

ATTENDU les recommandations du comité des Ressources humaines;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Piedmont embauche madame Sylvie Dupuis au poste de directrice des finances.

Que messieurs le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, un contrat de travail avec Mme Dupuis.

ADOPTÉE

8768-1108

Approbation d'une mesure disciplinaire

ATTENDU les recommandations du comité des ressources humaines;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Piedmont approuve la mesure disciplinaire, à savoir la suspension de deux jours donnée à l'employé, matricule 012 et ce, en date du 27 octobre 2008.

ADOPTÉE

Rapport – Chambre de commerce de la Vallée

Étant donné l'absence de Mme Colizza, le rapport sur les activités de la Chambre de Commerce de la Vallée sera fait lors de la prochaine assemblée.

Rapport du comité des Loisirs

Madame Lyne Picard fait un résumé des activités du Comité des Loisirs et plus spécifiquement de la réunion du 31 octobre 2008.

8769-1108

Tarifification – Groupe des activités de plein air

ATTENDU la proposition du comité des loisirs;

Il est proposé par madame Lyne Picard, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu à l'unanimité que la tarification pour les activités de plein air, hiver 2009 se lise comme suit :

	<u>1 x par semaine</u>	<u>2 X par semaine</u>
Abonnement pour les résidents :	5 \$	8 \$
Abonnement pour les non-résidents :	15\$	25 \$

ADOPTÉE

8770-1108

Tarifification – Parc linéaire

ATTENDU la proposition du comité des Loisirs;

Il est proposé par madame Lyne Picard, appuyé par monsieur Normand Durand et résolu à l'unanimité qu'un rabais de 10 \$ soit accordé aux résidents de Piedmont pour la passe au Parc Linéaire – Saison 2008-2009. Le prix régulier de ladite passe est de 50 \$.

En conséquence, sur présentation d'une carte d'identification avec photo, les

résidents pourront obtenir, à l'hôtel de ville pendant les heures régulières d'ouverture, la passe de saison 2008-2009 pour le parc linéaire au coût de 40 \$.

ADOPTÉE

Acceptation de la soumission de SSQ-Vie – Assurances collectives

8771-1108

ATTENDU le mandat confié au Groupe Financier AGA Inc. (AGA) afin d'agir à titre de consultant pour la municipalité dans le cadre du regroupement d'achat en assurance collective de Québec, Beauce, Portneuf, Mauricie, Laurentides;

ATTENDU QU'une seule compagnie a déposé une soumission;

ATTENDU l'analyse produite par AGA portant sur un contrat d'une durée maximum de soixante (60) mois tel que prévu au devis;

ATTENDU les conclusions d'AGA;

ATTENDU la décision unanime des municipalités du regroupement face au choix de l'assureur à retenir :

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement :

Que la Municipalité de Piedmont accepte la soumission de SSQ-Vie pour toutes les protections qui y sont prévues;

Que ce contrat soit pour une durée de soixante (60) mois maximum, sujet au renouvellement tel que prévu au devis, que leur mise en vigueur soit effective le 1^{er} janvier 2009, que les taux soient garantis jusqu'au 30 avril 2010 et les frais d'administration jusqu'à la fin des contrats (maximum 60 mois);

D'autoriser la ville de Saint-Georges à octroyer pour et au nom de notre municipalité le contrat indiqué ci-haut selon les dispositions de la loi;

Que les taux et les primes pour chacune des protections soient pour les 16 premiers mois du contrat selon ce qui apparaît aux tableaux déposés par AGA;

Il est entendu que les primes peuvent varier en fonction du volume (c'est-à-dire des ajouts, des retraits ou des variations dans le nombre et la fonction des personnes adhérentes).

ADOPTÉE

8772-1108

Équilibrage ou reconduction du rôle triennal 2010-2011-2012

ATTENDU QUE le rôle de la Municipalité de Piedmont est à sa troisième année de son cycle triennal;

ATTENDU QUE *Le Groupe Évimbec* a procédé à un examen objectif du rôle en vigueur, de son comportement statistique et des fichiers qui en constituent la base;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un équilibrage dudit rôle afin qu'il reflète le plus près possible la valeur marchande actuelle;

Il est proposé par monsieur Gilles Dazé, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Piedmont demande à la M.R.C. des Pays-d'en-Haut de procéder à l'équilibrage des rôles d'évaluation pour la Municipalité de Piedmont pour les années 2010, 2011 et 2012 et ce, pour des honoraires professionnels de 36 950 \$ plus taxes. Ces frais seront financés par le fonds de roulement comme suit :

2010 : 13 902,44 \$
2011 : 13 902,44 \$
2012 : 13 902,43 \$

ADOPTÉE

Octroi du contrat d'entretien – Photocopieur

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Normand Durand et résolu à l'unanimité que monsieur Gilbert Aubin soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat d'entretien du photocopieur Panasonic DPC 354, pour la période du 17 septembre 2008 au 16 septembre 2009, le tout selon les conditions stipulées dans leur contrat numéro 6905 daté d'octobre 2008.

8773-1108 Que le service de la trésorerie soit autorisé à procéder au paiement de 2 370,38 \$, le tout en temps et lieu.

ADOPTÉE

8774-1108 **Reconnaissance à une athlète piedmontaise – Mme Karine Travaillaud**

ATTENDU QUE Mme Karine Travaillaud est une athlète de Piedmont qui s'est démarquée au cours de la dernière année, par ses titres de championne québécoise, dont l'un pour le marathon Extrême Bras du Nord en août dernier alors qu'elle remportait la première position, et l'autre tout récemment au Cyclocross pour le championnat provincial à Laurier Station près de Québec où elle a été couronnée nouvelle championne Québécoise de cyclocross.

Il est proposé par madame Lyne Picard, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Piedmont offre à madame Karine Travaillaud une plaque honorifique en guise de reconnaissance pour ces exploits réalisés.

ADOPTÉE

8775-1108 **Demande d'aide financière – Piscine intermunicipale**

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Sauveur, Piedmont et Morin-Heights ont un projet commun de réalisation d'une piscine intérieure intermunicipale;

ATTENDU QUE le budget pour la réalisation d'un tel projet est de l'ordre d'environ 6 600 000 \$;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Sauveur est mandataire pour gérer ledit projet;

ATTENDU QU'il y a lieu de présenter une demande de subvention au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la réalisation de ce projet;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par madame Lyne Picard, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que le directeur-général de la Ville de Saint-Sauveur soit mandaté pour présenter, au nom de la ville de Saint-Sauveur et des municipalités de Piedmont et Morin-Heights, une demande d'aide financière de l'ordre de 3 300 000 \$ à même le fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la réalisation du projet de construction d'une piscine intérieure semi-olympique intermunicipale. La Municipalité de Piedmont s'engage, suite à l'obtention d'une aide financière significative du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à payer sa quote-part des coûts admissibles et des coûts récurrents d'exploitation.

ADOPTÉE

8776-1108 **Acceptation finale des travaux – Prolongement du réseau d'égout sanitaire – Chemin des Éperviers – MBN Construction Inc.**

ATTENDU les recommandations de monsieur Robert Davis, directeur des travaux publics;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Piedmont procède au paiement d'une somme de 2 117,85 \$, taxes incluses, représentant l'acceptation finale des

travaux par l'entrepreneur MBN Construction Inc., pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le chemin des Éperriers. Que le service de la trésorerie soit autorisé à procéder audit paiement, le tout en temps et lieu.

ADOPTÉE

Mandat Équipe Laurence, Experts-conseils – Chemin des Sorbiers – Domaine Nord-Vallée

8777-1108

ATTENDU l'entente signée le 6 octobre 2008 entre la Municipalité de Piedmont et le promoteur Construction Dubé Lavoie, relativement au financement et à l'exécution de travaux municipaux concernant le projet ***Développement domiciliaire Nord Vallée*** sur le chemin des Sorbiers;

ATTENDU QUE ledit protocole d'entente spécifie que les honoraires professionnels sont à la charge du promoteur;

ATTENDU l'offre de service de Équipe Laurence, experts-conseils relativement à la surveillance des travaux pour la construction des services municipaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le chemin des Sorbiers;

ATTENDU le dépôt d'une somme de 6 800 \$ plus taxes fait par Dubé Lavoie;

ATTENDU les recommandations de monsieur Robert Davis, directeur des travaux publics;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat de surveillance des travaux pour la construction des services municipaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le chemin des Sorbiers à Équipe Laurence, Experts-conseils, le tout selon l'offre de services datée du 26 août 2008.

Que le service de la trésorerie soit autorisé à procéder au paiement des honoraires professionnels au montant de 6 800 \$, taxes non incluses, le tout en temps et lieu.

ADOPTÉE

8778-1108

Libération partielle de la garantie – Projet II Sole III

ATTENDU QUE le promoteur du projet de développement II Sole Phase III soit Groupe Cholette – MSSI Inc., a déposé à la Municipalité une lettre de garantie bancaire au montant de 311 500 \$;

ATTENDU QUE selon l'état de l'avancement des travaux, il est opportun de réviser la garantie financière à 117 850 \$ représentant un montant de 111 100 \$ pour les travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire de la phase C, et une retenue contractuelle de 6 750 \$ pour les travaux des phases A et B;

ATTENDU les recommandations de monsieur Robert Davis, directeur des travaux publics;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Normand Durand et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Piedmont procède à la libération partielle de la garantie financière, soit 193 650 \$, en permettant à Groupe Cholette – MSSI Inc., de remplacer la lettre de garantie bancaire au montant de 311 500 \$ par une garantie bancaire au montant de 117 850 \$.

ADOPTÉE

8779-1108

Réception finale – Station de suppression de la Montagne

ATTENDU QUE Plomberie Brébeuf a complété les travaux relatifs à la station de suppression de la Montagne conformément aux documents contractuels;

ATTENDU la recommandation de monsieur Marcel Laurence de Équipe Laurence,

Experts-conseils;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Normand Durand et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Piedmont procède à la libération de la retenue de 10 % représentant un montant de 12 051,33 \$ taxes incluses en faveur de Plomberie Brébeuf relativement aux travaux relatifs à la station de suppression de la Montagne. Que le service de la trésorerie soit autorisé à procéder audit paiement, le tout en temps et lieu.

ADOPTÉE

Demandes de P.I.I.A.

8780-1108

728, 730, chemin du Nordais – Construction d'un bâtiment

ATTENDU QUE le revêtement extérieur du bâtiment sera de couleur grise comme les bâtiments environnants;

ATTENDU QUE les ouvertures et le contour des ouvertures seront de couleur blanche comme les bâtiments environnants;

ATTENDU QUE le dessus de la cheminée et un élément décoratif dans la corniche seront de couleur gris-vert pâle;

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme;

Donc, il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** les modifications concernant les nouvelles couleurs pour le bâtiment situé au 728-730, chemin du Nordais.

ADOPTÉE

8781-1108

680, rue Principale – Agrandissement du bâtiment résidentiel

ATTENDU QUE le revêtement extérieur sera refait au complet et sera de couleur beige «Milkweed»;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de l'agrandissement sera de la même couleur;

ATTENDU QUE la toiture sera en bardeaux d'asphalte de couleur verte comme le bâtiment actuel;

ATTENDU QUE la pente de la toiture de l'agrandissement est similaire à celle du bâtiment existant;

DONC il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande déposée le 10 octobre 2008 dans le cadre du règlement de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment résidentiel situé au 680, rue Principale.

ADOPTÉE

8782-1108

550-552 – boulevard des Laurentides – Modifications extérieures et aménagement paysager

ATTENDU QUE le propriétaire du 550-552, boulevard des Laurentides n'a pas fourni les documents exigés par le service d'urbanisme dans le cadre d'une demande de PIIA et pour les fins d'analyse de ladite demande;

DONC il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont

REFUSE la demande de PIIA déposée le 22 octobre 2008 concernant des modifications extérieures pour le bâtiment commercial situé au 550-552 boulevard des Laurentides.

ADOPTÉE

550-552 – boulevard des Laurentides – Enseignes sur poteaux et sur bâtiment

8783-1108

ATTENDU QUE l'enseigne sur mur sera construite à partir de lettres blanches apposées sur un panneau de bois de couleur verte;

ATTENDU QUE le plan de l'enseigne sur poteaux ne correspond pas au descriptif de la demande;

ATTENDU QUE la demande n'indique pas les couleurs et les matériaux utilisés pour la structure de l'enseigne sur poteaux;

DONC il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande pour l'enseigne sur bâtiment déposée le 22 octobre 2008, mais **REFUSE** la demande pour l'enseigne sur poteaux.

ADOPTÉE

8784-1108

Barrages routiers – Guignolée 2008

Il est proposé par monsieur Gilles Dazé, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Piedmont tienne deux barrages routiers, samedi le 13 décembre 2008, dont l'un à l'intersection du chemin Avila et du chemin des Pentes, et l'autre à l'intersection du chemin de la Montagne et du chemin de la Gare, et ce, dans le cadre de la collecte de fonds pour la Guignolée 2008. Qu'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Régie Intermunicipale de police de la Rivière du Nord.

ADOPTÉE

États des revenus et dépenses au 30 septembre 2008

Madame Claudette Laflamme fait un rapport sur les états des revenus et dépenses comparés au budget au 30 septembre 2008.

Transferts budgétaires

CORPORATION MUNICIPALE DE PIEDMONT

TRANSFERTS - POSTES GRAND-LIVRE

<u>N° GRAND-LIVRE</u>	<u>AUGMENTATION</u>	<u>DIMINUTION</u>
02-110-00-211		5 000.00 \$
02-110-00-221		2 000.00 \$
02-110-00-241		1 000.00 \$
02-110-00-272	100.00 \$	
02-110-00-329	3 000.00 \$	
02-130-00-272	200.00 \$	
02-130-00-331	500.00 \$	
02-130-00-335	2 000.00 \$	
02-130-00-412	500.00 \$	
02-130-00-414	1 500.00 \$	

02-130-00-516	500.00 \$	
02-130-00-522	5 000.00 \$	
02-130-00-970	700.00 \$	
02-160-00-412		8 000.00 \$
02-190-00-344	50.00 \$	
02-190-00-345		12 600.00 \$
02-190-00-421	150.00 \$	
02-190-00-422	8 200.00 \$	
02-190-00-494	4 000.00 \$	
02-190-00-610	500.00 \$	
02-190-00-995	1 200.00 \$	
02-190-00-999	500.00 \$	
Sous-total	28 600.00 \$	28 600.00 \$

02-220-00-953		2 000.00 \$
02-290-00-451	2 000.00 \$	
Sous-total	2 000.00 \$	2 000.00 \$

02-320-00-212		150.00 \$
02-320-00-232	200.00 \$	
02-320-00-272	200.00 \$	
02-320-00-282		400.00 \$
02-320-00-310	500.00 \$	
02-320-00-322	1 500.00 \$	
02-320-00-329		1 000.00 \$
02-320-00-331	5 000.00 \$	
02-320-00-411	7 500.00 \$	
02-320-00-414	100.00 \$	
02-320-00-421		1 000.00 \$
02-320-00-424		2 400.00 \$
02-320-00-494	100.00 \$	
02-320-00-521		11 000.00 \$
02-320-00-522		5 000.00 \$
02-320-00-525		3 000.00 \$
02-320-00-526	1 500.00 \$	
02-320-00-610	100.00 \$	
02-320-00-621		5 000.00 \$
02-320-00-622		4 000.00 \$
02-320-00-625	15 000.00 \$	
02-320-00-631	6 000.00 \$	
02-320-00-632	100.00 \$	
02-320-00-633	250.00 \$	
02-320-00-635		15 000.00 \$
02-320-00-640	7 000.00 \$	
02-320-00-642	1 000.00 \$	
02-320-00-643		1 500.00 \$
02-320-00-650	2 200.00 \$	
02-320-00-660	200.00 \$	
02-320-00-691		1 000.00 \$
02-320-00-711	6 000.00 \$	
02-320-00-951		4 000.00 \$
Sous-total	54 450.00 \$	54 450.00 \$

N° GRAND-LIVRE**AUGMENTATION****DIMINUTION**

02-330-00-232	200.00 \$	
02-330-00-272	200.00 \$	
02-330-00-282		1 000.00 \$
02-330-00-310		300.00 \$
02-330-00-331		4 500.00 \$
02-330-00-341	300.00 \$	
02-330-00-411		1 000.00 \$
02-330-00-522	5 000.00 \$	
02-330-00-522	9 000.00 \$	
02-330-00-633	2 000.00 \$	

02-330-00-640	100.00 \$	
02-355-00-641		10 000.00 \$
Sous-total	16 800.00 \$	16 800.00 \$
02-413-00-141	10 500.00 \$	
02-413-00-212		1 300.00 \$
02-413-00-232	500.00 \$	
02-413-00-242	500.00 \$	
02-413-00-252		250.00 \$
02-413-00-272	300.00 \$	
02-413-00-282		1 000.00 \$
02-413-00-322	50.00 \$	
02-413-00-411	16 000.00 \$	
02-413-00-414		750.00 \$
02-413-00-421	2 000.00 \$	
02-413-00-454		2 000.00 \$
02-413-00-516	10 000.00 \$	
02-413-00-521	500.00 \$	
02-413-00-522		18 000.00 \$
02-413-00-523	1 200.00 \$	
02-413-00-525		1 000.00 \$
02-413-00-526		750.00 \$
02-413-00-621		3 000.00 \$
02-413-00-622		3 000.00 \$
02-413-00-625		2 500.00 \$
02-413-00-631		2 000.00 \$
02-413-00-633		300.00 \$
02-413-00-635		500.00 \$
02-413-00-642	12 000.00 \$	
02-413-00-643	1 000.00 \$	
02-413-00-681		4 000.00 \$
02-413-00-711		2 400.00 \$
02-413-00-721	1 500.00 \$	
02-413-00-953		2 200.00 \$
02-415-00-411	3 000.00 \$	
02-415-00-421		750.00 \$
02-415-00-516		10 200.00 \$
02-415-00-521		2 500.00 \$
02-415-00-526		1 400.00 \$
02-415-00-625		1 000.00 \$
02-415-00-631		500.00 \$
02-415-00-642	3 500.00 \$	
02-415-00-951		250.00 \$
02-451-00-446		1 000.00 \$
Sous-total	62 550.00 \$	62 550.00 \$
02-610-00-141		7 000.00 \$
02-610-00-242		500.00 \$
02-610-00-272	50.00 \$	
02-610-00-282	1 000.00 \$	
02-610-00-321		200.00 \$
02-610-00-331	200.00 \$	
02-610-00-335		1 500.00 \$
02-610-00-341	2 100.00 \$	
02-610-00-345		1 500.00 \$
<u>N° GRAND-LIVRE</u>	<u>AUGMENTATION</u>	<u>DIMINUTION</u>
02-610-00-411		5 000.00 \$
02-610-00-412		2 000.00 \$
02-610-00-414	500.00 \$	
02-610-00-418	4 200.00 \$	
02-610-00-494	500.00 \$	
02-610-00-525		500.00 \$
02-610-00-527	150.00 \$	
02-610-00-631		500.00 \$

02-610-00-670	1 500.00 \$	
02-610-00-951	5 000.00 \$	
02-620-00-410	3 500.00 \$	
Sous-total	18 700.00 \$	18 700.00 \$
02-701-20-522	5 500.00 \$	
02-701-30-681		800.00 \$
02-701-50-141	7 000.00 \$	
02-701-50-222		1 000.00 \$
02-701-50-232	1 000.00 \$	
02-701-50-242	300.00 \$	
02-701-50-272	300.00 \$	
02-701-50-282	500.00 \$	
02-701-50-310	1 500.00 \$	
02-701-50-328	1 500.00 \$	
02-701-50-329		1 800.00 \$
02-701-50-341		12 500.00 \$
02-701-50-345	8 500.00 \$	
02-701-50-414	500.00 \$	
02-701-50-454	1 000.00 \$	
02-701-50-490		3 000.00 \$
02-701-50-491	2 200.00 \$	
02-701-50-493		1 900.00 \$
02-701-50-495	2 200.00 \$	
02-701-50-511	2 000.00 \$	
02-701-50-527		18 700.00 \$
02-701-50-650		1 200.00 \$
02-701-50-670	700.00 \$	
02-701-50-999		4 500.00 \$
02-702-30-951		4 800.00 \$
02-702-30-953		4 500.00 \$
Sous-total	34 700.00 \$	54 700.00 \$
02-990-00-840	15 000.00 \$	
02-990-00-850	5 000.00 \$	
Sous-total	20 000.00 \$	0.00 \$
GRAND TOTAL	447 000.00 \$	447 000.00 \$

TRANSFERTS
BUDGÉTAIRES

<u>N° GRAND-LIVRE</u>	<u>AUGMENTATION</u>	<u>DIMINUTION</u>
01-211-10-000		61 000.00 \$
01-233-12-000		78 500.00 \$
01-233-94-000		70 000.00 \$
01-382-51-000		30 000.00 \$
02-130-00-141	10 000.00 \$	
02-130-00-413	10 000.00 \$	
02-190-00-341	22 000.00 \$	
02-320-00-141	15 000.00 \$	
02-320-00-525	20 000.00 \$	
02-320-00-625	10 000.00 \$	
02-330-00-141	15 000.00 \$	
02-330-00-341	500.00 \$	
02-330-00-621	20 000.00 \$	
02-330-00-631	16 000.00 \$	
02-330-00-632	1 000.00 \$	
03-600-00-000		25 000.00 \$
03-600-12-000	1 000.00 \$	
03-600-25-000	45 000.00 \$	
03-600-42-000	70 000.00 \$	

03-600-60-000	9 000.00 \$	
Grand total	264 500.00 \$	264 500.00 \$

SURPLUS

55-991-10-000		70 000.00 \$
01-233-94-000	70 000.00 \$	
Grand total	70 000.00 \$	70 000.00 \$

8785-1108

Adoption des transferts budgétaires

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont approuve les transferts budgétaires, le tout tel que présenté par madame Claudette Laflamme.

ADOPTÉE**Rapport sur la qualité de l'eau potable**

M. Cardin fait un rapport sur la qualité de l'eau potable et mentionne que l'eau est d'excellente qualité et comme toutes les autres eaux de la région des Laurentides la dureté de l'eau est moyenne et présentement la municipalité procède à une légère chloration de l'eau.

Questions du public

Mme Guertin demande que signifie le plan d'intervention de nos réseaux d'aqueduc et d'égout.

Monsieur le maire informe les citoyens présents que notre plan d'intervention illustre où sont situés les facteurs où il y a nécessité d'intervenir ainsi que les secteurs où il n'y a pas besoin d'intervenir dans un avenir immédiat. De plus, le plan d'intervention est obligatoire lors d'une demande de subvention sur différents programmes au ministère des Affaires Municipales.

M. Simon Beaulne veut connaître les raisons de procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation.

Monsieur le maire informe les citoyens présents que l'équilibrage a pour but de réduire les écarts entre la valeur inscrite au rôle et la valeur de prix de vente, donc de diminuer les écarts entre la valeur des propriétés surtout par secteurs.

M. Léo Bourget s'informe si la municipalité prévoit des augmentations de taxes en 2009.

Monsieur le maire informe les citoyens présents que le travail sur le budget pour l'année 2009 n'est pas assez avancé pour se prononcer en ce moment.

M. Bourget s'informe aussi sur les négociations avec les policiers à la Régie de police de la Rivière du Nord. Il veut connaître quels sont les frais légaux engagés en date de ce jour relativement à ces dites négociations.

Monsieur le maire informe les citoyens présents qu'il ne connaît pas les coûts, mais qu'il s'informera auprès de M. Gaudreau et que les renseignements lui seront transmis.

M. Bourget s'informe également sur les travaux du chemin du Bois, spécifiquement quant au coût pour l'installation de l'égout pluvial, car selon lui ces travaux sont dus à l'effet que M. Monette a obstrué le canal naturel de l'eau qui se déversait plus bas.

M. Cardin informe les citoyens présents que l'installation d'un réseau d'égout pluvial était obligatoire, car l'eau se déversait sur certaines propriétés.

M. Bourget s'informe aussi quant à la quote-part de la Municipalité de Piedmont pour la construction de la piscine intermunicipale et de quelle façon la municipalité financera ledit projet.

M. le maire informe les citoyens présents que la quote-part sera financée sur un règlement d'emprunt qui sera soumis à la population et qui sera pour une période d'environ 20 ans.

M. Bourget s'informe aussi pourquoi dans la politique familiale les citoyens de 60 ans et plus sont ignorés et suggère que la municipalité pourrait réduire le tarif pour l'utilisation au parc linéaire de 50% pour le groupe d'âge de 60 ans et plus.

M. Ghyslain Gauthier demande si la subvention de 10 \$ pour l'utilisation du parc linéaire s'applique aussi sur le parc de la Rivière du Nord.

M. Cardin l'informe que cette subvention n'est valide que pour les usagers du parc linéaire.

M. Gauthier demande aussi quel est le chlore résiduel suite à une chloration.

M. Cardin mentionne qu'il n'a pas en ce moment les informations et qu'il les demandera au directeur des travaux publics et il se fera un plaisir de lui transmettre les résultats.

M. Gauthier s'informe aussi à quelle date la remorque de Dubé-Lavoie située à l'intersection des Frênes et des Épinettes sera déménagée.

M. Cardin l'informe que suite à une discussion avec Dubé-Lavoie, celle-ci sera déménagée sur le chemin des Sorbiers tout probablement d'ici le 30 novembre 2008.

M. Dupuis demande pour quelle raison le tournoi des maires subventionne certains organismes qui reçoivent déjà des subventions provinciales importantes.

M. Cardin informe les citoyens présents que les subventions octroyées par le Tournoi des Maires sont à la discrétion des maires de Saint-Sauveur et de Piedmont et que ceux-ci essaient d'encourager les organismes des deux municipalités.

Régie de police

M. Dupuis s'informe s'il est possible que les frais légaux pour la convention collective des policiers de la Régie Intermunicipale de police de la Rivière du Nord s'élèvent en date de ce jour à 600 000 \$. Il désire aussi avoir le décompte des frais légaux depuis le début des négociations.

M. Simon Beaulne demande aux membres du conseil pour quelle raison la municipalité a installé une enseigne directionnelle pour annoncer les commerces à l'intersection du chemin du Pont et du boulevard des Laurentides et que ladite enseigne nuit à la visibilité pour les usagers du chemin du Pont, section Ouest qui désirent emprunter le boulevard des Laurentides.

M. Cardin informe les citoyens que le tout sera transmis au département des travaux publics dès demain.

M. Daniel Charbonneau demande combien d'infractions ont été transmises à nos procureurs pour l'année 2008 et quels sont les frais de nos procureurs dans les dossiers de la cour municipale pour 2008.

M. Cardin informe les citoyens qu'il ne connaît pas les renseignements demandés, mais qu'il lui fera plaisir de les lui transmettre.

M. Charbonneau demande également quel est le nombre de lettres envoyées par huissier ou par la poste en 2008 suite à des infractions émises ou des mises en demeure émises par le département d'urbanisme.

M. Cardin l'informe qu'il ne connaît pas le nombre et qu'une demande sera faite à la directrice du service d'urbanisme.

M. Charbonneau demande si la population peut connaître le nom de l'employé 012 et les raisons de sa suspension.

M. Cardin l'informe que le tout est un document confidentiel.

M. Charbonneau demande quel est le procureur dans le domaine des ressources humaines à la Municipalité de Piedmont et quel est le montant de ses honoraires depuis le début de l'année.

M. Cardin mentionne que le procureur est Me Raynald Mercille et que le montant des honoraires lui sera transmis.

M. Claude Monette s'informe sur l'évolution des travaux sur le chemin du Bois.

M. le Maire informe les citoyens que la quantité de roc ralentit les travaux.

M. Michel Dupuis s'informe si la municipalité a en sa possession les rapports suite à l'installation du système « nu-metrics » sur le chemin du Bois.

M. le maire l'informe qu'il fera des demandes auprès de la direction de la Régie de police pour avoir lesdits rapports et il fera connaître les résultats par la suite.

M. Dupuis demande aussi s'il est possible que le service de police accentue la surveillance sur le chemin du Bois le soir et la nuit, car la circulation est très rapide pendant ces périodes.

M. le maire invite la population à adresser leurs plaintes à la Régie de police.

M. Dupuis demande aussi s'il est permis à M. Leclerc d'entreposer son matériel lourd à sa résidence sur le chemin du Bois.

M. le maire l'informe que l'entreposage de matériel lourd dans ce secteur est prohibé, mais que M. Leclerc n'a pas complété, en date de ce jour, ses travaux d'aménagement.

M. Daniel Charbonneau demande si la municipalité a une politique pour la cueillette des feuilles et à quelle période la municipalité procède à la cueillette.

M. Cardin l'informe que la municipalité procède à la cueillette des résidus verts incluant les feuilles à tous les mercredis de chaque semaine et la cueillette se terminera mercredi le 12 novembre 2008.

8786-1108

Levée de l'assemblée

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

**CLÉMENT CARDIN,
MAIRE**

**GILBERT AUBIN,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**